

## **REUNION DU 19 OCTOBRE**

### **ELECTION DES DELEGUES POUR LES SENATORIALES**

Délégués titulaires (1<sup>er</sup> tour de scrutin): GUINAULT Jacques (12 voix), CHEVAIS Claudine (12 voix), AUDOUX François (11 voix) et MIGNON-RACAULT Sylvie (1 voix). Sont élus délégués titulaires : MM GUINAULT, CHEVAIS et AUDOUX. Délégués suppléants (1<sup>er</sup> tour de scrutin): NIORT Jacques (12 voix), BERNARDEAU Benoîte (12 voix) MIGNON-RACAULT Sylvie (11 voix) et LUCQUIAUD Estelle (1 voix). Sont élus délégués suppléants : MM NIORT, BERNARDEAU et MIGNON-RACAULT.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE GENCAY**

Une subvention de 300€ est attribuée à l'ADMR de GENCAY.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU**

Le conseil approuve la modification des statuts de la communauté de Communes du Civraisien en Poitou modifiant ses compétences.

### **CONTESTATION DE LA NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUITE A LA SECHERESSE DE 2016**

Considérant que la commune a bien connu une sécheresse inhabituelle en 2016 et que les terrains sur lesquels sont implantés les bâtiments ayant subi des dégâts sont argileux, que les communes de SAINT ROMAIN et LA CHAPELLE BATON, limitrophes de la commune de CHATEAU-GARNIER qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle n'ont pas eu de sécheresse plus marquée, le conseil conteste l'arrêté INTE1719708A et souhaite que soit réexaminée la demande de la commune de Château-Garnier

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A FONDATION DE France-SOLIDARITE ANTILLES**

Suite à l'ouragan IRMA qui a frappé les Antilles le 6 septembre, le Comité des Fêtes de Château-Garnier organise le 25 novembre, une journée caritative au profit de la Fondation de France-Solidarité Antilles. Le Conseil Municipal décide de participer à cette action en versant une subvention de 500€ à la Fondation de France-Solidarité Antilles.

### **SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Les travaux seront exécutés par l'entreprise MPS. Cantine et dépôt : alarme : 1693.42€ pour l'alarme et 1277.04€ pour la télésurveillance. Ecole et garderie : alarme : 1077,23€ pour l'alarme et 1277.04€ pour la télésurveillance.